

Exprès payé $x$ (kilomètres)
Réponse payée. . . . . . . . . . .
Télégramme collationné. Remettre pendant le jour.... méro d'ordre peut être omis.
,

| XPx | Accusé de réception.......... PC |
| :--- | :--- |

RP Remettre en mains propres... MP
TC Remettre contre recu.........
AR
J Remettre ouveri.............. . no

Dans 犭es tétégrammes imprimés cn caractères romains par l'appareil télégraphique, le
Dans fes telegrammes impriès le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second premier nombre qui figure après le nom du lieu désigent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra-curopéen, le nu-

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

© $\operatorname{\text {®innr}}$


Mots $\square$ Dépôt le
, $\dot{a} \quad h . \quad m \cdot d u$
= INCERTAIN POUVOIR ACCEPTER SEDUISANTE PROPOSITION VOUS
PRIE NEGOCIER LIBREMENT LETTRE SUIT = GENY


## TELEGRAMME.

## La remise est gralıite.

Le facteur do
il est chargé de recouvrer une taxe.

## SALEILLES 14 StgUlLLAUME PARIS




